

Affaires Municipales

JEAN GUY PELLETIER

Session régulière du Conseil municipal—6 février 2008 ; compte rendu

La séance s'est ébranlée vers 20h00 sous la présidence du maire Jean Claude Dumoulin.

Tous les conseillers étaient présents, 16 citoyens-citoyennes, assistaient à la rencontre.

21 points étaient à l'ordre du jour.

Approbation des comptes

Le total des comptes pour le mois de janvier se chiffre à 74 019\$ dont un montant de 12 779\$ en salaires.

Période de questions

De nouveau, des citoyens se plaignent de ne pouvoir poser de questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée. Le maire explique que ce sont les élus qui ont à prendre les décisions sur les enjeux que peuvent soulever ces points, enjeux qui touchent l'ensemble des contribuables. Si les décisions prises en séance publique choquent la population ou s'avèrent injustes, le conseil peut, dans une session ultérieure, les modifier. De plus, à la fin de chaque session, les membres du conseil restent disponibles pour prendre bonne note des doléances de chacun.

Une citoyenne questionne le choix de la personne responsable de la patinoire municipale dont les comportements embarrassent bien des parents d'enfants qui fréquentent ce lieu et qui ont eu maille à partir avec lui. M. Francis St-Laurent, responsable des Loisirs, explique que cette personne est sous surveillance et a été rencontrée par le Comité des Loisirs à cet effet. Le maire ajoute que cette personne n'est pas sous l'autorité directe de la municipalité, étant engagée par le Comité via un programme gouvernemental.

Compte de taxes

Adoption du règlement No. 94-2008 portant de trois à quatre les versements pour le paiement de notre compte de taxes. La période demeure la même, le premier versement est du vers la fin mars et le dernier vers la fin septembre.

Taxes et tarifs

Adoption du règlement 95-2008

Article 1- la taxe foncière générale pour l'année 2008 est fixée à 1.20\$/100\$ d'évaluation .

Article 2- Les taxes foncières spéciales :

«Secteur Règlement 39-2001» 7¢/100\$ d'évaluation

«Ex -municipalité- Village 5¢/100\$

«Sureté du Québec 17¢/100\$

Article 3- Les tarifs annuels :

Aqueduc 133\$/logement

Égout 296\$/logement

Matières résiduelles résidentiel 190\$/logement

Mat. rés. Commercial:

Conteneur vert 11.80\$/m³

Conteneur bleu 6.10\$/m³

Districts électoraux

Il est résolu de demander à la

REMERCIEMENTS

Action-Jeunesse désire remercier toute la population pour la somme de 565 \$ amassée lors de la cueillette de bouteilles tenue le 5 janvier dernier au profit de la maison des jeunes. Un remerciement particulier pour leur aide précieuse à M. Paul-Émile Morneau, M. Éric Desrosiers, M. Roger Corbin, M. Rémi St-Laurent, Mme Josette Cyr et Mme Danielle Bélanger !!!

Prochaine cueillette : samedi 29 mars 2008, de 13h à 16h.

SALON DE LA SÉCURITÉ

Lieu: Salle communautaire d'Amqui

Date: Vendredi 8 février 13:00 à 20:00

Conférences & exposants

1. Alcool, drogues et fatigue au volant 13h30 à 14h30

2. Conduite hivernale 15h30 à 16h30

3. Comportements et causes d'accidents19h00 à 20h00

Pour information: Diane Bouchard 629-4567

commission de la représentation électorale la reconduction de la division actuelle du territoire municipal .

Transport collectif

Il est résolu de verser à la MRC un montant de 1141\$ à titre de contribution municipale au transport collectif de La Matapédia.

Système de son

Il est résolu d'affecter 5000\$ du fonds de roulement de la municipalité, à l'usufruit du Comité des loisirs, pour l'achat d'un système de son destiné à leurs activités. Ce montant est remboursable sur une période de trois ans.

Dépôt de neige sur la voie publique

Considérant que les dépôts à neige sur la voie publique se poursuivent, que cette pratique engendre des risques pour les automobilistes qui circulent sur la rue St-Edmond, que les efforts de la municipalité pour sensibiliser la population s'avèrent vains à ce jour, il est résolu d'aviser le ministère des Transports de faire les démarches nécessaires pour que cesse la pratique de déposer de la neige dans l'emprise de la rue ST-Edmond.

Demande de stage

Il est résolu de refuser la demande de stage à la municipalité, d'un citoyen de Lac-au-Saumon, dans le cadre d'une formation de conduite de camions porteurs, classe 3.

Chambre de commerce

Il est proposé de surseoir pour un temps, à la demande d'aide de la Chambre de commerce de La Matapédia, un montant de 1700\$. Plusieurs conseillers demandent des détails quant à la participation des commerces de la municipalité dans cet organisme avant de se prononcer sur la demande.

Rapport de secteur

Développement économique

Gino Boucher

La construction d'un site Web spécifique à la municipalité va bon train. Déjà des ébauches de ce qui pourrait être le site circulent à des fins d'opinions

Hygiène du milieu

Jean Guy Pelletier

Traiterons nous ou pas l'eau potable dans le projet d'alimentation actuellement en cours ? À la lumière des tous récents résultats d'analyses faites à la suite de la construction des puits à la tête du Lac en 2007, tout porte à croire que oui. Le niveau de dureté de l'eau dépasse de 100mg/litre le niveau acceptable de 180mg de CaCO3 /litre d'eau mesuré. Rappelons que chauffé, le CaCO3 précipite et se dépose sous forme de dépôt calcaire dans les bouilloires, les chauffe eau, pouvant conduire dans le dernier cas à son remplacement. Présentement, l'eau provenant de notre source d'approvisionnement, le lac Angus, cote à 140mg/litre, ce qui ne

cause pas de problème particulier au chapitre des dépôts calcaires. Le dilemme évidemment se situe au niveau des coûts de traitement de même que les coûts associés aux équipements pour traiter l'eau, ce qui, on le devine, aura une incidence sur la tarification, sur le compte de taxes.

Je serai en mesure dans un prochain article de vous fournir des données actuelles sur ces coûts.

Ressources humaines

J'ai donné ma démission comme conseiller attaché au dossier le 31 janvier.

Témoignage

À la fin de cette séance, M. André Gaudet a rendu un témoignage émouvant concernant son rôle comme conseiller à la municipalité. Il est concerné par le niveau de harcèlement et d'intimidation qui existe au sein de nos équipes de travail, harcèlement qui entraîne absences et maladies. Il est également consterné de voir que des citoyens en soient affectés sans que cela n'entraîne de contre-mesures efficaces. Le conseiller est aussi inquiet de voir naître des effets similaires parmi les membres du conseil où le niveau de stress vis-à-vis cette situation engendre le même type de comportement entre les conseillers.

Commentaires

Il est normal que des décisions concernant des personnes humaines soient plus difficiles à prendre que celles concernant des machines. Il est normal aussi d'être affecté par le sort que réservent des hommes à d'autres hommes surtout quand ces hommes sont près de nous. Il est anormal, comme le souligne André Gaudet, que dans la recherche de solution des hommes de bonne volonté se déchirent sur les moyens à prendre pour résoudre ce genre de problèmes.

Je trouve par ailleurs surprenant que des gens qui se réclament d'obédience chrétienne ne trouvent pas dans l'Esprit de Jésus répandu sur toute chair, les inspirations suffisantes pour résoudre ces problèmes bien humains.

L'esprit de vengeance est toujours bien présent dans l'étalage de nos solutions alors que l'injonction de faire aux autres ce que l'on aimerait qu'il nous soit fait est toujours aussi absente. Tant que perdurera ces deux sentiments dans le cœur des hommes, nous sommes condamnés à nous déchirer sur la manière de vivre.

Vivre à Lac-au-Saumon

Jany Gagné - 6e année

Même si j'habite à Lac-au-Saumon depuis seulement un an, je trouve déjà que ce village est fabuleux.

Premièrement, la vue du Parc du Centenaire est superbe. Le beau et grand lac m'en fait voir de toutes les couleurs. Le grand espace est pratique pour prendre l'air ou pour pratiquer un sport.

Deuxièmement, j'adore aller déjeuner à l'Âge d'or chaque premier dimanche du mois.

Troisièmement, j'aime qu'on offre beaucoup de loisirs comme la patinoire, la maison des jeunes et le terrain de soccer au parc. Aussi le club de ski de fond Mont-Climont a de belles pistes pour nous faire dépenser de l'énergie.

J'aime pouvoir marcher pour aller à l'école; ça me fait prendre l'air régulièrement. Tout cela veut dire que j'aime le Lac-au-Saumon.

L'ÉDITION ABONNÉE, un plus

Sujets traités dernièrement dans l'édition

abonnée:

Le CAAAF Bois Saumon

Locomotive à copeaux

La révolution conservatrice

L'impact des noms

Pour régler le logement

La politesse

Pour s'abonner au Saumonois, faites parvenir votre chèque à l'ordre de Le Saumonois à l'adresse écrite dans l'entête.

L'abonnement annuel est de 26,45\$ par la poste et de 11,50\$ par courriel.

Cet abonnement donne droit à 23 numéros et aux 8 numéros grand tirage gratuits.

Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (C.A.A.F.)

MANIFESTE DE LA SOCIÉTÉ LOCALE DE DÉVELOPPEMENT

Raymond Thériault
président de la S.L.D.

Le Lac-au-Saumon est né de l'industrie forestière et depuis au-delà de 100 ans, cette ressource est demeurée la base de l'économie de ce village.

C'est pourquoi nous déclarons que tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants qui forment ensemble cette communauté qui a vécu des ressources de la forêt, ont acquis le droit d'utilisation exclusive et inaliénable de cette ressource pour assurer leur survie aujourd'hui et demain, pour eux et pour leurs enfants.

Ce droit, ils l'ont acquis de par leur naissance parce que leurs pères partis d'ailleurs sont venus habiter cette contrée encore sauvage, y fonder un village sur l'assise économique que constituait la forêt comme unique ressource à leur disposition. Ce droit d'y puiser leur subsistance leur fut reconnu par tous et ils n'y ont jamais renoncé, ni hier, ni aujourd'hui. Ce droit à la forêt est attaché à notre communauté au même titre que le nickel est attaché à Sudbury.

Cette forêt, les gens de Lac-au-Saumon la visitent comme on visite un parent ou un ami, ils lui parlent, ils l'habitent tout en la préservant, ils y sont liés dans une complicité quotidienne.

Céder ce droit d'utilisation exclusive équivaudrait à un suicide économique, à une démission indécente et irresponsable. Nos enfants nous le reprocheraient et, à leurs yeux, nous serions des lâches.

Quand la forêt nous deviendra étrangère, plus jamais une entreprise voudra s'implanter ici, et ainsi disparaîtra tout espoir d'un quelconque développement industriel forestier. Il nous restera le regret.

Une usine de sciage n'est pas le bénéficiaire obligé ou l'usager exclusif de la ressource forestière. Il existe d'autres façons de transformer celle-ci. Aussi est-il impératif que les autorités en place ne laissent à d'autres ce qui appartient à une communauté, la nôtre. Prenez garde aux ministres, aux avocats, aux comptables qui veulent notre bien. Ne troquez pas notre héritage pour un plat de lentilles. Si jamais votre faiblesse prévalait, vous devriez ne pas

faiblir au-delà d'une compensation dans une mise de fonds de dizaines de millions de dollars de la part de ceux qui voudraient ainsi priver notre communauté de sa ressource de base. Ce fonds devrait être suffisamment doté, de sorte qu'il puisse servir de réservoir pour orienter différemment l'économie locale.

Une usine de sciage n'est pas le bénéficiaire obligé ou l'usager exclusif de la ressource forestière.

faiblir au-delà d'une compensation dans une mise de fonds de dizaines de millions de dollars de la part de ceux qui voudraient ainsi priver notre communauté de sa ressource de base. Ce fonds devrait être suffisamment doté, de sorte qu'il puisse servir de réservoir pour orienter différemment l'économie locale.

En conséquence, nous protestons avec toute notre énergie contre une décision ministérielle, considérée arbitraire, qui nous priverait d'une ressource qui a toujours assuré notre économie. Nous contestons avec véhémence le droit d'un gouvernement d'accorder un tel privilège à un individu aux dépens d'une communauté tout entière. Ce geste équivaudrait à une exécution collective.

Nous vous mettons en garde contre toute tentative de transférer à d'autres un approvisionnement forestier qui a toujours appartenu à cette population et non à un groupe industriel ou forestier. Et surtout, souvenez-vous que, souvent, les promesses des politiciens ne valent rien.

L'expérience nous apprend, qu'en politique, il arrive qu'un gouvernement récompense ceux qui lui ont permis « d'être ». Se pourrait-il que l'heureux bénéficiaire de « notre » C.A.A.F., à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, se sauve, une fois fortune faite?

**Desjardins**
Caisse populaire
de Lac-au-Saumon

**Diane Caron**
Directrice générale

15, rue Ross, C.P. 280
Lac-au-Saumon (Québec) G8J 1M8
(418) 778-5835
Télécopieur : (418) 778-3157
diane.h.caron@desjardins.com

**Jean-Yves Roy**
Député de
Haute-Gaspésie—La Mitis—
Matane—Matapédia

Bureaux
Amqui: (418) 629-2295 Matane: (418) 562-0343
800 463-2295 866 562-0343
Édifice de la justice
Suite 202, Ottawa (Ontario)
K1A 0A8
(613) 995-1013
Courriel: royje@parl.gc.ca

**CARQUEST**
ROUSSEL PIÈCES D'AUTO ELECTRIQUE ENR.
PIÈCES D'AUTOS **(418) 778-3735**

Atelier de réparation
Alternateur Démarreur
Vérification de batteries
299, St-Edmond, Lac-Au-Saumon, Qc

Caisse populaire de Lac-au-Saumon

Heures d'ouverture à compter du
1^{er} mars 2008

Lundi : 10h00 à 15h30
Mardi : 10h00 à 15h30
Mercredi : 10h00 à 15h30
Jeudi : 10h00 à 18h00
Vendredi : 10h00 à 16h00

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ ET INÉQUITABLE

Le budget 2008 augmente à 1 372 500\$ comparativement à 1 250 000\$ en 2007. Les principales augmentations se retrouvent au chapitre de la voirie municipale, qui passe de 135 230\$ à 232 663\$, de la gestion administrative, des quotes parts à la MRC, des centres communautaires et des loisirs. Il y a quelques baisses pour l'enlèvement de la neige et au service de police, ainsi qu'à l'aqueduc, mais au total, le budget augmente.

Il faudra donc plus de revenus qui proviendront majoritairement de la hausse de 25% du taux de base de la taxe foncière. Selon les zones de la municipalité, le compte de taxes sera de 9 à 25% plus élevé que l'an dernier selon les variations de certaines taxes de secteurs.

À la question concernant les améliorations ou les nouveaux services qui découleraient de cette hausse plus que supérieure à l'augmentation du coût de la vie, la réponse fut : « aucune ». En fait, ce sont les résidents de la route 132 qui sont les grands perdants de ce budget. D'abord parce qu'à part certains services comme le Centre des loisirs, la patinoire, la bibliothèque municipale et l'éclairage de rue, on ne peut pas dire qu'ils en aient pour leur argent. La 132 est une vache à lait pour le village depuis toujours et on aurait pu croire que l'administration municipale aurait eu la courtoisie de s'en apercevoir et de ne pas faire porter le fardeau de sa hausse de budget sur ceux qui n'en retirent strictement rien. La révolution américaine a d'ailleurs débuté pour des raisons quelque peu similaires...

La cohésion d'une communauté repose sur un certain sentiment d'équité. Or, on obtient le contraire en se parant derrière l'argument, plus payant, voulant que la 132 ne puisse qu'uniquement faire partie du secteur urbain de taxation actuelle qu'est le village et non du

secteur rural des rangs. L'idée de créer une troisième zone avec un taux de base différent du secteur village, comme l'a récemment fait Val-Brillant qui faisait subir à certains de ses citoyens une injustice similaire, ne semble pas pouvoir exister ici.

Pourquoi depuis 20 ans la majorité des nouvelles constructions ne se sont pas faites au village, mais plutôt sur la 132? Il y a des désavantages à demeurer dans le village et il va falloir qu'un jour les problèmes se règlent définitivement pour que la population de cette zone augmente et qu'elle puisse elle-même se payer les services trop dispendieux pour sa capacité réelle de payer. Les solutions existent, elles ont été exposées, entre autres dans ce journal, et il est maintenant temps de les appliquer.

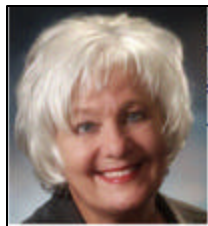
Même si ce budget est probablement le meilleur possible dans les circonstances, il est trop simpliste de toujours augmenter les taxes sans autre plan, et surtout, frustrant pour ceux qui doivent payer sans rien obtenir en retour. Que chacun paie son dû.

Des investissements dans une nouvelle bibliothèque, dans l'approvisionnement en eau et pour l'achat d'une rétrocaveuse sont prévus. Sous peu, la municipalité fera parvenir à tous, par la poste, le budget 2008. (M.T.)

**GRATIENT LEBRUN & FILS ENR.**
ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SERVICE DE BRÛLEURS

Yves Lebrun, technicien propriétaire
34, rue du Noviciat - C. P. 66
Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0
Tél. : (418) 778-5923
Pagette : (418) 629-8303

R.B.Q. : 2889 5344-57
LICENCE CMHTO : 7796

**Danielle Doyer**
Députée de Matapédia

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
26, boul. Saint-Benoît Ouest
Bureau 101
Amqui (Québec) G5J 2E2
Téléphone: (418) 629-1977
Télécopieur: (418) 775-6267
Courriel: ddoyer@assnat.qc.ca

SAVIEZ-VOUS QUE

Ramontage

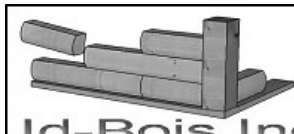
N'utiliser que du bois sec évite l'accumulation de créosote, c'est-à-dire des dépôts formés par la fumée montant dans la cheminée. La créosote est très inflammable. Pour éviter l'accumulation de créosote, vous devez faire ramoner votre cheminée au moins 1 fois l'an par un spécialiste et 2 fois si vous chauffez principalement au bois.

L'entreposage des cendres

Les cendres peuvent rester actives de 7 à 14 jours. Videz les cendres et déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie.

Entreposez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon. Trop de feux sont encore causés par des cendres mal entretenues.



**Id-Bois Inc**
Lionel Hédou
Blocs en bois pour l'auto-construction
<http://pages.globetrotter.net/id-bois>
25, Rue Armand Sinclair, porte 5, Amqui, QC, G5J 3S5 C.P. 5015
Tél: (418) 629 2288 poste 230 Fax: (418) 629 2280
Courriel: ID-Bois@globetrotter.net

LES ENTREPRISES L. MICHAUD & FILS (1982) INC.
Spécialité :
Travaux de génie civil

361, rue des Forges
Amqui (Québec) G5J 3B3
Tél. bureau : (418) 629-2081
Télécopieur : (418) 629-3417
Sans frais : 1 888 639-2481

Nouvelles brèves

- Assemblée annuelle de la Société locale de développement à 19h00, le mercredi 27 février 2008 à la salle du conseil municipal. Toute la population est invitée.
- Le souper spaghetti au profit des jeunes hockeyeurs de Lac-au-Saumon a fait salle comble samedi soir au Centre des Loisirs.
- Seuls les bâtiments ayant une construction d'apparence antérieure à 1950 sont désormais soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- Le programme du carnaval sera publié cette semaine et se tiendra du 16 au 24 février 2008.
- Le projet de transformation du Marché Central en édifice écologique modèle avec logements, bat de l'aile suite à la rencontre avec la mairie.